



Permis de construire accordé avec observations

Par **Celine2301**, le **16/02/2011** à **10:02**

Bonjour,

Nous avons reçu notre permis de construire accordé avec des observations de la DRAC(notre construction étant soumise aux Bâtiments de France car nous sommes dans le périmètre d'une motte féodale).

Nous aimerions savoir si nous devons impérativement respecter les observations de la DRAC alors que le permis est accordé sans aucune réserve?ou pouvons nous tout simplement lancer la construction sans tenir compte dce ces observations?

Merci pour votre aide et vos réponses

Céline

Par **amajuris**, le **16/02/2011** à **10:56**

Bjr,

vous écrivez que votre permis de construire vous est accordé avec des observations des bâtiments de France donc vous ne pouvez pas écrire que votre permis vous est accordé sans aucune réserve.

si les observations des bdf ne sont pas d'applications obligatoires, elles ne serviraient à rien.

cdt

Par **Celine2301**, le **16/02/2011** à **11:01**

Bonjour,

La mention sur le permis de construire est ACCORDE

Nous avons juste un paragraphes noté Observations , nul part il est écrit que le permis est accordé sous réserves que nous tenions compte des observations des batiments de France

Cordialement

Céline